

CHAP.3 - UNE POLITIQUE DE LA VIE QUOTIDIENNE ET DES SERVICES

Le développement des services aux personnes contribue fortement à l'amélioration de la qualité de vie des habitants tout en renforçant le lien social et l'attractivité d'un territoire.

Ainsi, par exemple, le choix d'un logement est-il souvent subordonné au niveau et à la qualité des services existant à proximité : garderie périscolaire, activités sportives ou culturelles, écoles, dessertes de transport, ...

Les commissions "Services à la population" ont considéré que le Pays devait tendre à favoriser le développement de services en répondant aux trois exigences suivantes :

- solidarité entre acteurs urbains et ruraux et adaptation des réponses aux besoins des populations les plus fragiles, notamment en milieu urbain,

- qualité dans les services proposés, liée à la professionnalisation des permanents et à la formation des bénévoles,

- contenu éducatif des activités destinées aux enfants et aux jeunes.

Dans cette optique de qualité et de solidarité, la priorité a été donnée aux actions de coordination des opérateurs et d'information des usagers, ainsi qu'aux actions de formation et de soutien technique aux équipes de professionnels et de bénévoles.

Les actions consistant à créer et moderniser des équipements, ont été classés en deux catégories, en distinguant respectivement les équipements de Pays et les équipements de proximité.

Par ailleurs, les actions d'animations culturelles et sportives, ont fait l'objet d'une attention particulière dans l'optique de renforcer la cohésion sociale du territoire et de construire une identité culturelle du Pays.

Enfin, dernier axe de cette politique, les acteurs du Val de Lorraine ont souhaité améliorer l'accessibilité aux services existants, notamment pour les publics jeunes, âgés ou handicapés.

Chapitre 3 POLITIQUE DE LA VIE QUOTIDIENNE ET DES SERVICES

1 Coordonner les opérateurs locaux et développer l'information sur l'offre de services p. 116

- 1.1. Créer des points d'information et une concertation au service des personnes âgées
- 1.2. Etendre la «Coordination Enfance» à l'ensemble du Val de Lorraine
- 1.3. Développer des Projets Educatifs Locaux en faveur de la jeunesse
- 1.4. Accompagner les projets culturels impliquant une mise en réseau territoriale des opérateurs p. 117

2 Renforcer la professionnalisation et apporter un soutien technique au bénévolat p. 118

- 2.1. Mutualiser les besoins en emplois des associations et des communes par la création d'un groupement d'employeurs

3 Moderniser et créer des équipements à l'échelle du Pays p. 118

- 3.1. Offrir une action culturelle de qualité en soutenant le développement d'équipements à vocation intercommunale
 - 3.1.1 Rénover le T.G.P (Théâtre Gérard Philippe)
 - 3.1.2 Equiper le centre culturel P. Picasso p. 119
 - 3.1.3 Articuler la vocation régionale des Prémontrés avec les projets culturels locaux

- 3.2. Créer des équipements sportifs spécifiques de haut niveau

4 Développer les équipements de proximité à des fins sociales et culturelles p. 120

- 4.1. Répondre aux attentes des jeunes par la création d'équipements adaptés
- 4.2. Améliorer les conditions d'accueil éducatif des jeunes enfants

4.3. Améliorer les conditions d'accueil du public dans les salles de spectacle

4.3.1 Adapter le niveau des salles de spectacles urbaines et rurales

4.3.2 Mutualiser les besoins en matériel

4.4. Les équipements liés à la gestion urbaine des quartiers sociaux

p. 121

5 Soutenir les animations culturelles ou sportives à l'échelle du Pays du Val de Lorraine p. 122**5.1. Renforcer la qualité et le rayonnement des projets culturels locaux**

5.1.1 Créer des événements culturels de Pays

5.2. Développer des manifestations sportives d'envergure nationale et internationale**6 Améliorer l'accès aux services et adapter les activités aux attentes spécifiques des populations p. 123****6.1. A destination des jeunes****6.2. Service de transport pour handicapés**

1 Coordonner les opérateurs locaux et développer l'information sur l'offre de services

L'offre de services aux personnes est éclatée entre un grand nombre d'opérateurs qui, le plus souvent, ne se connaissent pas ou communiquent insuffisamment entre eux.

Les usagers sont, de ce fait, mal informés et le développement des activités n'est pas réellement envisagé dans le cadre d'une prise en compte globale des besoins des populations à l'échelle d'un territoire.

L'amélioration de l'offre de services nécessite d'organiser une coordination entre les acteurs, qu'ils soient associatifs ou communaux, de soutenir la formation des professionnels et bénévoles, et de développer l'information en direction des usagers.

1-1 Créer des points d'information et de concertation au service des personnes âgées

Ainsi, la plate-forme de ressources gérontologiques imaginée localement et dont le fonctionnement devrait être pris en charge par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, est à la fois un lieu de concertation des professionnels

(hôpitaux, maisons de retraite, services de soin à domicile, professionnels de la santé, etc...) et un point d'information en direction des familles et des personnes âgées répartis sur le territoire.

1-2 Etendre la «Coordination Enfance» à l'ensemble du Val de Lorraine

Outre la formation des intervenants de terrain et l'accompagnement des associations dans la mise en place de leurs projets, la mission de coordination permettra désormais de développer des projets éducatifs de Pays (Festival du conte, ..)

De même, elle assurera une mission d'ingénierie en appuyant notamment les collectivités et leurs partenaires éducatifs dans la définition et la mise en œuvre de Projets Educatifs Locaux.

1-3 Développer des Projets Educatifs Locaux en faveur de la jeunesse

Cet axe, considéré localement comme prioritaire est intégré au Contrat de Plan Etat/Région.

Il doit permettre de définir une politique cohérente avec des moyens d'actions nouveaux pour l'enfance et la jeunesse (six territoires ruraux et neuf communes sont engagés dans cette démarche concertée).

Une partie de la jeunesse doit faire l'objet d'une attention particulière,

sachant qu'on observe une augmentation de faits d'incivilité, des problèmes de santé, de toxicomanie, ...

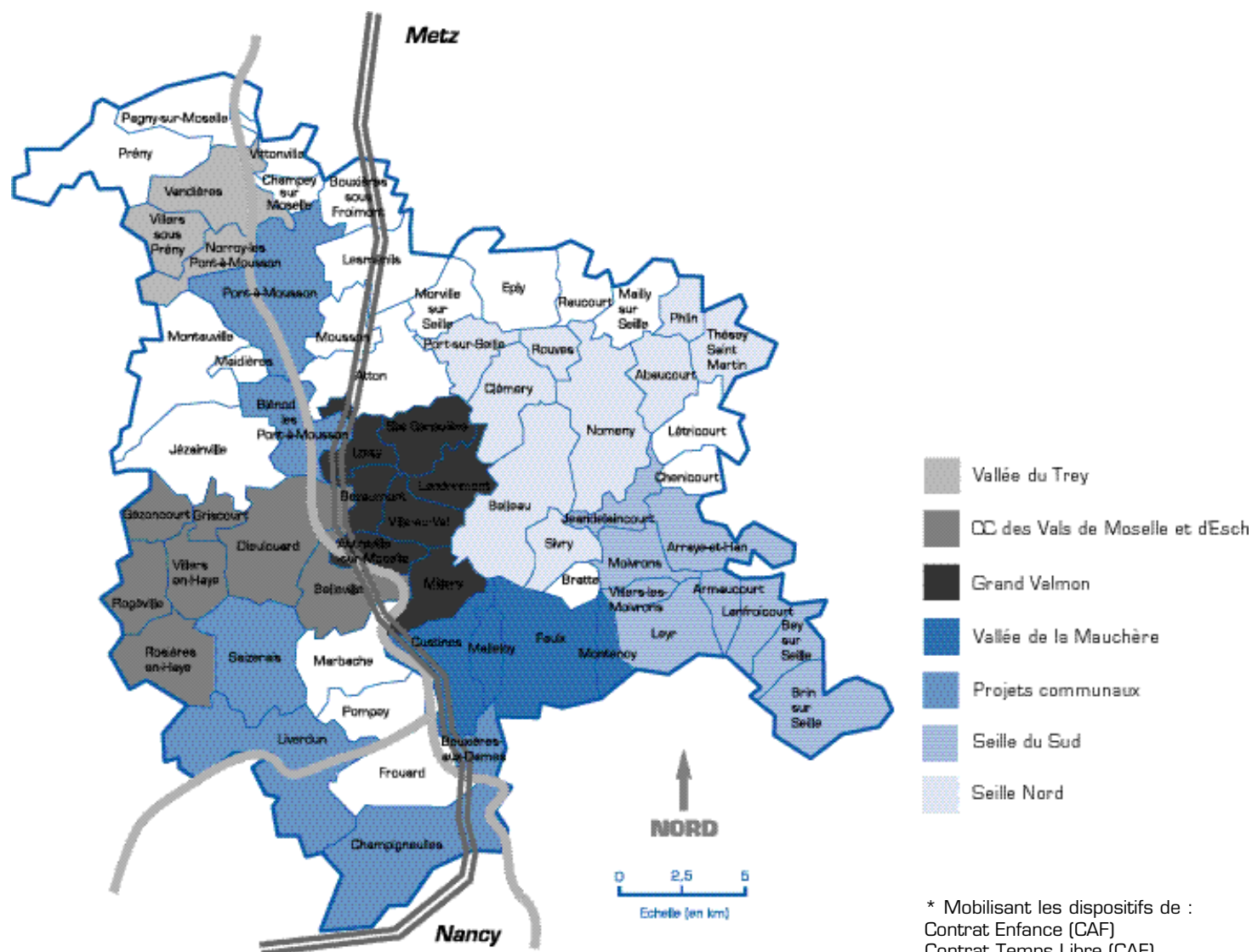
Depuis dix ans, la création d'outils de concertation et d'action locale (Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance, Missions Locales, Club de prévention spécialisée, éducateurs départementaux et communaux, contrat local de sécurité, ...) vise à répondre à cette situation.

Pour renforcer la coordination entre ces différents acteurs dans le cadre d'une politique jeunesse à l'échelle du Pays, il est envisagé de créer un pôle ressource des animateurs jeunesse du Val de Lorraine (accompagnement, formation, documentation, échanges de pratiques...).

1-4 Accompagner les projets culturels impliquant une mise en réseau territoriale des opérateurs

La mise en réseau des structures locales progresse dans le champ culturel et notamment au niveau des écoles de musique (projet de création d'un orchestre symphonique junior, gestion concertée de l'emploi chez les professeurs de musique, etc...), des bibliothèques (formation des responsables, mise en place d'un système de prêt d'ouvrages entre les bibliothèques, informatisation) ou encore la création d'une démothèque des musiques actuelles à Pont-à-Mousson.

Carte 16 :
Les projets de politique globale en faveur de l'enfance et de la jeunesse*



* Mobilisant les dispositifs de :
Contrat Enfance (CAF)
Contrat Temps Libre (CAF)
Contrat Educatif Local (Etat)
Contrat de Territoire (CG 54)

2 Renforcer la professionnalisation des services et apporter un soutien technique au bénévolat

Les services à la population représentent un poids certain sur le marché de l'emploi et offrent de réelles perspectives de croissance. En effet, leur développement, tant sur un plan qualitatif que quantitatif, nécessite d'accroître les moyens humains.

2-1 Mutualiser les besoins en emplois des associations et des communes par la création d'un groupement d'employeurs

Compte tenu du morcellement de l'emploi dans ce domaine et de la réticence d'une partie du milieu associatif à assurer des fonctions d'employeurs, un groupement d'employeurs à l'échelle du Val de Lorraine va être créé.

Cet outil apporte une réponse aux besoins des associations et des communes, lorsque leurs besoins en emplois sont limités à des temps partiels.

Il permet de garantir des emplois stables et pérennes. Il doit disposer de moyens propres de fonctionnement (fonds de roulement, crédits formation pour les salariés, ...).

3 Moderniser et créer des équipements à l'échelle du Pays du Val de Lorraine

Si le développement des services à la population repose d'abord sur la volonté et le dynamisme des opérateurs locaux (bénévoles et professionnels des associations, collectivités locales), il implique aussi de pouvoir adapter les équipements existants. Sur le Val de Lorraine, deux niveaux d'intervention complémentaires ont été définis : les équipements de Pays et les équipements de proximité.

3-1 Offrir une action culturelle de qualité en soutenant le développement d'équipements à vocation intercommunale

L'encouragement à la modernisation d'équipements culturels ayant un rayonnement intercommunal, de bassin ou de Pays, est conditionné à la

mise en œuvre de projets artistiques communs à plusieurs structures ou collectivités locales.

3-1.1 Rénover le T.G.P. (Théâtre Gérard Philippe)

C'est, par exemple, le cas pour le TGP de Frouard, dont les installations nécessitent une modernisation, une mise à niveau des équipements son et

lumière, une réadaptation du plateau de scène, le changement des fauteuils, un accès pour handicapés.

3-1.2 Equiper le Centre Culturel Pablo Picasso

A un moindre niveau d'investissement, le Centre Culturel Pablo Picasso à Blénod-lès-Pont-à-Mousson nécessite lui aussi des adaptations

techniques comme l'installation d'un rideau de scène...

3-1.3 Articuler la vocation régionale du centre culturel des Prémontrés avec les projets culturels locaux

Dans le cadre de l'extension des activités des Prémontrés qui vont accueillir différentes structures culturelles (maison du livre, institut européen de chant choral) on peut

envisager que des collaborations se développeront au service des acteurs culturels locaux (formation de formateurs, résidences d'artistes, ...)



Centre culturel des Prémontrés

3-2 Créer des équipements sportifs spécifiques de haut niveau

Le territoire du Val de Lorraine souhaite se doter, dans certaines disciplines, d'équipements de qualité permettant une pratique sportive de haut niveau.

En effet, l'élévation du niveau de compétition des clubs sportifs locaux est aussi liée à la qualité des équipements existants.

Jusqu'à présent, la création de ces équipements s'est toujours réalisée à l'échelon communal, à quelques exceptions près (piscines de Pompey et Pont-à-Mousson, stade de l'OFPP).

Aussi, il a été décidé d'inscrire dans le projet de Pays du Val de Lorraine, la création d'équipements de haut niveau portés par des communes ou des intercommunalités, sous réserve que leur accessibilité et leur utilisation soient rendues possible pour l'ensemble des clubs sportifs du

Val de Lorraine.

Des conventions de partenariat villes / clubs sportifs, de mise à disposition des installations, l'organisation de cycles de formations spécialisés ou de compétition, devraient traduire cette volonté.

Plusieurs projets sont à l'étude :

- L'ouverture d'un centre régional de gymnastique à Pont-à-Mousson va permettre la création d'un centre de formation destiné aux jeunes gymnastes, l'organisation de compétitions de niveau régional, l'ouverture vers le milieu scolaire et la formation de cadres au niveau départemental et régional.

- L'aménagement d'un boulodrome couvert 14 pistes à Pont-à-Mousson est nécessaire pour l'orga-

nisation de compétitions de niveau national et le développement d'un centre de formation.

- La création d'un centre pluridisciplinaire de pratique sportive répondant aux nouvelles attentes de la population du bassin de Pont-à-Mousson est liée à l'extension des installations sportives du centre Michel Bertelle à Blénod-lès-Pont-à-Mousson (création d'une piste de BMX, salle de squash, salle d'arts martiaux).

- Le développement d'une base nautique sur le grand Valmon et la création d'une école de voile qui se veut complémentaire avec le centre de voile du Grand Bleu à Pont-à-Mousson sont également envisagés.

4 Développer les équipements de proximité à des fins sociales et culturelles

Le soutien à l'amélioration ou à la création de certains équipements de proximité, revêt un caractère prioritaire lorsque ces équipements sont nécessaires à la réalisation de politiques locales de développement social et culturel. Aussi, trois types d'équipements de proximité ont été jugés prioritaires.

4-1 Répondre aux attentes des jeunes par la création d'équipements adaptés

Afin de réduire le déficit et l'inadaptation des équipements destinés aux jeunes, il faut aider les collectivités et les associations à créer, moderniser et adapter des locaux de rencontres de jeunes, des locaux de répétition de groupes de musique, des écoles de

musique intercommunales (Val de Moselle et de l'Esch/Valmon/Seille et Mauchère) ; et des équipements sportifs en accès libre (pistes de rollers, terrain multiactivités).

Il va de soit que les projets prioritaires sont ceux qui s'inscrivent dans le cadre des projets éducatifs locaux, où des moyens humains d'animation seront mis en place. Le bon fonctionnement de ces équipements en dépend.

4-2 Améliorer les conditions de l'accueil éducatif des jeunes enfants

Le secteur de la Petite Enfance, notamment en ce qui concerne les modes de garde, est très peu développé sur le Val de Lorraine.

Ce constat est en particulier valable pour les petites villes et les communes rurales.

Aussi, la mise en place d'une

halte-garderie itinérante et l'appui au développement des ludothèques sont-ils des projets importants pour le Pays.

4-3 Améliorer les conditions de l'accueil du public

4-3.1 Adapter le niveau des salles de spectacles urbaines et rurales

La volonté de développer l'accueil de spectacles sur l'ensemble du territoire, et en particulier dans les communes rurales et petites villes,

est un objectif qui ne peut être réellement atteint sans adapter le niveau d'équipement des salles : mise aux normes des installations

électriques, installation de rampes, élargissement des ouvertures des bâtiments, ...

4-3.2 Mutualiser les besoins en matériel

En complément à cette adaptation des salles et dans un souci d'économie d'échelle, il est prévu de constituer un parc commun de matériel mobile (équipements lumiè-

re, son ; plateau de scène ; vidéo projecteur...), à l'échelle du Pays, qui soit géré par un régisseur.

Ce dernier sera également au service des associations et des

communes pour apporter des conseils techniques sur l'organisation d'événements culturels.

4-4 Les équipements liés à la gestion urbaine des quartiers sociaux

La politique de la ville comprend un volet important d'animation et de mobilisation de la population locale, visant à impliquer les habitants et à créer du lien social.

Cette démarche nécessite de pou-

voir disposer de certains équipements de proximité, tels que des salles de rencontres (Champigneulle, Pont-à-Mousson, ...), des équipements de loisirs jeunesse (Dieulouard), des épiceries sociales (Pompey), des aires de

jeux (Champigneulle, Blénod-lès-Pont-à-Mousson, Dieulouard, Liverdun) et un réaménagement des espaces publics.



Accueil éducatif des jeunes enfants

5 Soutenir les animations culturelles et sportives à l'échelle du Pays du Val de Lorraine

*L*a volonté de développer l'animation culturelle, sportive ou socioculturelle, répond à un double objectif de maintien de la cohésion sociale au niveau du territoire et de développement d'une identité culturelle à l'échelle du Val de Lorraine..

5-1 Renforcer la qualité et le rayonnement des projets culturels locaux

Trois dimensions essentielles seront mises en avant dans la construction des projets culturels :

- soutenir prioritairement les événements culturels ayant un rayonnement intercommunal et dans le cadre desquels peuvent se développer des partenariats larges entre les communes, les associations, les artistes, les habitants,
- organiser des passerelles entre les pratiques amateurs et professionnelles en

favorisant l'intervention d'artistes au service de projets culturels locaux (résidences d'artistes, formation de formateurs...),

- développer une fonction de « médiation culturelle » (conseil sur les choix artistiques, interface professionnels/amateurs) en appui aux projets culturels portés par des associations ou des communes afin de renforcer la qualité artistique de l'action culturelle locale (accueil de spectacles professionnels, soutien aux compagnies amateurs...)

Cette fonction de médiation culturelle peut être assurée par différents partenaires identifiés sur le Val de Lorraine (Scène et Territoires, T.G.P., responsables culturels des fédérations).

A ce titre, une extension du champ d'intervention de Scène et Territoire (actuellement réservé au milieu rural) sera envisagée sur les petites villes.

5-1.1 Créer des événements culturels de Pays

Différents projets ont été identifiés :

- Extension du « Festival du Conte » à l'ensemble du Pays,
- Développement du festival du théâtre amateur et professionnel « Scène en Seille » et ouverture sur le Val de Lorraine
- Professionnalisation des musiciens amateurs et promotion des musiques actuelles à travers le Festival « Scènenson » du Bassin de Pompey,
- Organisation d'un Festival de danses du monde à Champigneulle,
- Promotion du Festival Tapray (musique baroque) à Nomeny,
- Création et diffusion d'une œuvre symphonique par l'écriture d'un livret par l'Orchestre symphonique de Bouxières - aux-Dames
- Accueil d'un écrivain en résidence sur le Val de Lorraine
- Mise en scène d'espaces publics au moyen des arts de la rue.

5-2 Développer des manifestations sportives d'envergure nationale et internationale

L'organisation de manifestations sportives de Pays doit être développée à l'image de la Classic du Val de Lorraine (enduro moto) dont la première édition a eu lieu les 1^{er} et 2 avril 2000.

Ce type d'épreuve sportive doit trouver sa place dans le cadre d'une politique de Pays, et ceci à plusieurs titres.

Elle participe à la reconnaissance d'une discipline sportive, génère une

animation qui renforce l'identité territoriale du Val de Lorraine, engendre des partenariats interclubs et permet des retombées sur un plan touristique.

6 Améliorer l'accès aux services et adapter les activités aux attentes spécifiques des populations

6-1 Répondre aux attentes des jeunes par la création d'équipements adaptés

Souvent, les services existants répondent mal aux attentes de la jeunesse. Une partie des jeunes souhaitent pratiquer des activités sportives ou culturelles dans un cadre souple sans être affilié à un club.

Ils souhaitent avoir accès de façon « libre » à des équipements sportifs socio-culturels (terrains multi-activités, locaux de rencontres de jeunes).

De nouvelles formes d'organisation des services et des activités comme par exemple l'organisation d'une palette d'activités sportives

pour les jeunes du Bassin de Pompey pendant les vacances scolaires doivent être développées.

De nouvelles pratiques sportives ou culturelles apparaissent (roller, skate, beach volley, musiques actuelles, hip-hop, musique assistée par ordinateur).

Ces pratiques émergentes doivent être encouragées, notamment les initiatives portées par les jeunes (développement d'un atelier itinérant de percussion, d'ateliers de graffiti, d'une association de promotion des cultures urbaines, ...).

Enfin, une partie des jeunes du Val de Lorraine vivent dans une situation de précarité et d'exclusion.

Cette situation de précarité se traduit également par une difficulté d'accès aux services de logement, de transport, de santé et de loisirs.

C'est pourquoi, des dispositifs particuliers doivent être envisagés afin de faciliter l'accès des jeunes en difficulté à ces services (exemple : mise en place d'un « passeport jeunes » pour faciliter l'inscription des jeunes les plus démunis dans des activités culturelles et sportives).

6-2 Service de transport pour handicapés

Les personnes à mobilité réduite sont, quant à elles, concernées par la mise en place d'un service de transport adapté.

Cette opération, dont la faisabilité technique et financière a été étudiée, pourrait être portée par les structures intercommunales ayant une compétence transport.

